



Mesure éloignement contre mon compagnon

Par **Jenjen89**, le **20/01/2020** à **14:24**

Comment retirer une mesure d'éloignement ? Merci

Par **jodelariege**, le **20/01/2020** à **16:54**

bonjour à vous aussi...

un juge a ordonné une mesure d'éloignement au vu du danger que pouvait représenter votre ami/pacsé ,époux sur vous..... il y a eu une mesure d'éloignement car sans doute vous a t il frappé et la justice veut éviter qu'il vous frappe à nouveau ou vous tue....

meme si vous écrivez au juge que vous voulez retirer votre plainte ou demander à annuler cette mesure d'éloignemnt le juge est tout à fait dans son droit de refuser ,dans le but de vous protéger , vous...

le juge pensera que vous etes encore sous l'emprise de votre boureau...

Par **youris**, le **20/01/2020** à **17:29**

bonjour,

malheureusement ce n'est pas exceptionnel,

lu hier dans un journal de l'est de la france:

" déjà condamné à de multiples reprises pour des faits de violences conjugales dont certains concernaient la même compagne, la compagne avait appelé la police et avait déclaré aux policiers et au médecin qui l'avait examiné, avoir reçu plusieurs coup de poings de la part de son compagnon.

Devant le tribunal, elle a changé de version en niant les faits de violence de son compagnon, le procureur a déclaré que c'est le schéma classique des couples toxiques et des violences conjugales.

le compagnon violent a été condamné à 18 mois de prison dont 10 avec sursis et interdiction

de rentrer en contact avec sa compagne "

salutations

Par **julien.pinder06**, le **30/01/2020** à **07:48**

Oui le juge est votre protecteur, évidemment qu'il peut refuser votre demande